

NOTICE CONSTRUCTEUR

A. Implantation

A.1 IDENTIFICATION DU JEU

Nom de la gamme : **Atoll**

Référence : **3505**

Nom du fournisseur : **SA Transalp**

Adresse du fournisseur : **179 route de Faverge**

Code postal : **38470** Ville : **L'ALBENC**

Téléphone : **04.76.64.75.18** Télécopie : **04.76.64.79.79**

Email : **info@transalp.fr**

A.2 USAGE - IMPLANTATION

Tranche d'âge : **+ 3 ans**

Zone d'impact préconisée : **20.80 m² (voir plan n° 3505 pour détails)**

Zone d'implantation conseillée : **Terrain plat, stable et nivelé**

Remarque : **Une zone de sécurité autour du jeu doit être laissée libre de tout obstacle**

Nature du sol de réception : **Matériaux fluents (sable, gravier roulé lavé, écorce de pin, copeaux de bois).**

Gazon si hauteur de chute inférieure à 1m

Dalles ou sol amortissant, pour tout équipement dont le HCL est supérieur à 1m, le HIC du sol doit être supérieur ou égal au HCL de l'équipement.

Remarque : **Les sols nécessitent un entretien en particulier les sols fluents, aux niveaux de remplissage des matériaux meubles particuliers (vérification du niveau zéro).**

Les sols des zones d'impact doivent être exempts d'arrêtes vives

et de saillies.

Nature des fondations : **Sur sol fluant : Ancrages à - 700 mm**

Sur enrobé : Scellements à - 300 mm

Sur dalle béton : Fixation par chevilles béton

Masse de l'agrès le plus lourd (en Kg) : **25 Kg**

A.3 Implantation & montage

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants lorsque l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet, ainsi qu'en cours d'opérations de réparation ou d'entretien.

Utiliser les instructions d'implantation du plan 3505.

A.4 Maintenance

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et dépend d'autres facteurs tels que : utilisation intensive, vandalisme, climat, âge de l'équipement...

A.4.1 Nettoyage Transalp préconise :

- Fréquence :	Trimestrielle
- Produits à utiliser :	Eau savonneuse
- Dosage, pression, température :	Maxi 40 bars et Maxi 30°
- Procédés :	Pompe pression à eau

A.4.2 Contrôle visuel de routine

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Éléments à contrôler :

Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fixations au sol –
Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –
Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage de 1 mois, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes (serrage des coquilles, vis de fixation..) hauteur des plates formes, stabilité de l'équipement.

A.4.3 Contrôle fonctionnel

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Éléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées.

Fréquence : Trimestrielle.

Moyen :

- Visuellement.
- Mètre (pour HCL).
- Clés (serrage).
- Niveau à bulle.

A.4.4 Contrôle principal

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

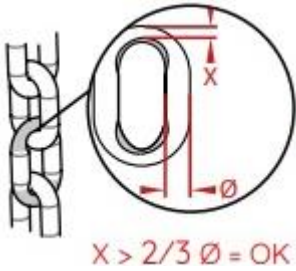
Éléments à contrôler :

Traces de corrosion – niveau zéro des sols fluents
Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.



A.4.5 Contrôle Portique balançoire :



Note : Pour les portiques balançoires, remplacer les éléments de la chaîne si un maillon présente une usure de plus d'1/3 de son diamètre.

Fréquence : Trimestrielle.

Prescriptions pour remise en service suivant norme EN 1176-1 : 2017

La réception de la réparation doit être effectuée par du personnel formé et habilité à vérifier la conformité des structures suivant la norme EN 1176-1 : 2017

Remontage et fixation au sol selon notice d'installation ci-dessus.

Les pièces de rechange doivent être les pièces originales de Transalp.

- Pièces détachées s'adresser : SA TRANSALP -- 179 route de Faverge -- 38470 L'ALBENC

B. Colisage

B.1 Fournitures

Qté	DESIGNATION
4	Poteaux
1	Barre transversale
2	Renforts
1	Panier à œufs
1	Plaque constructeur
1	Plaque tranche d'âge : + 3 ans
16	MTH 10x35
16	Rondelles 10x20
16	Bouchons blancs

B.2 Scellements

Qté	DESIGNATION
	Sol fluent
4	Tiges de scellement
	Sol enrobé
4	Tiges de scellement
	Sol béton
16	Cheilles M10x100
16	Rondelles 10x20
16	Ecrous freins M10
16	Bouchons blanc

C. Montage

C.1 S'assurer des dimensions du terrain :

En se servant du plan Réf. 3505 :

- Vérifier que la surface globale indiquée est bien disponible, et dans l'orientation prescrite
- Vérifier la stabilité et la planéité du terrain,
- Vérifier que le positionnement de l'équipement respectera les zones de sécurité, en conformité des normes en vigueur.
- Vérifier la mise en sécurité du terrain afin d'éviter tout accident lors de l'installation de l'équipement.

C.2 Préparation de l'implantation (sur terrain stabilisé) :

Effectuer le traçage de la structure et les fouilles suivant le plan d'implantation fourni Réf. S 3505 (bien vérifier les côtes),

- si implantation sur sols fluents : Dimensions 800 x 800 x 700 mm,
- si implantation sur enrobé : Dimensions 800 x 800 x 300 mm,
- si implantation sur dalle béton : Structure chevillée sur la dalle.

C.3 montage portique :

1. Monter les poteaux sur la barre transversale à l'aide des vis MTH 10x35.
2. Dresser le portique dans les trous de scellement.
3. Sceller et attendre le séchage complet du béton.
4. Placer les assises et les chaînettes (ajuster la hauteur de l'assise suivant le plan joint).
5. Serrer l'ensemble correctement.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CERTIFICAT/ZERTIFIKAT

Selon le Décret 94-699 (du 10 Aout 1994)

Decree 94-699(10/08/94)

Nach dem Dekret 94-699 (10/08/94)

Selon les normes NF EN 1176-1 à 3(2017)

Standard NF EN 1176-1 (2017)

NF EN 1176-2 (2017)

Normen NF EN 1176-1 (2017)

NF EN 1176-2 (2017)

Fabricant/Titulaire du certificat : TRANSALP – 179 route de Faverge – 38470 L'Albenc
Manufacturer-Hersteller / Certificat owner-Inhaber

Désignation / Modèle : balançoires portiques série Atoll

Product / Model

Référence / 3504/3505

Paramètres :

Reference / Artikelnummer

Série P10

015/016/017/018/114/115/160

Tranche d'âge : incluse entre 2 et 12 ans (voir selon structure)

Age group / Altersgruppe

Rapport d'essai n° : RE2020-0004

Test report / Prüfbericht

Au vu des résultats figurants au rapport référencé n°RE2020-0004 l'article essayé est déclaré conforme aux exigences des documents de références.

Date : 12 Novembre 2020

MULLATIER Vincent
Responsable d'essais

Test manager / Ing.Prüfmanager



Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes :

1. Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc..) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.
2. Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe soient conformes au modèle bénéficiant du présent certificat de conformité.
3. Ce certificat porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen/l'essai faisant l'objet du rapport d'essai/d'examen référencé ci-dessus.
4. La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.
5. Il n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par Enerjis.
6. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions :

1. *Any modification of the tested equipment, of its configuration (removable components, etc..) and of its assemblies shall be submitted to an application for extension of certificate.*
2. *The manufacturer and/or distributor, shall ensure that the manufacturing or installation process of all the equipment of the same type comply with the model subject to this certificate of conformity.*
3. *This certificate applies only to the playground equipment subject to the above mentioned examination/test report.*
4. *The above mentioned conformity is subject to the installation specifications mentioned in the manufacturer's instructions for use.*
5. *It does not imply that Enerjis has performed any surveillance or control of its manufacture.*
6. *Copies are available upon request by the applicant.*

Dieses Zertifikat wird unter folgenden Bedingungen ausgestellt :

1. *Jede Änderungen der geprüften Gerät, von seiner Gestaltung (Ersatzteile usw...) und von seinem Zusammenbau benötigt eine zertifikatsausdehnung.*
2. *Der Hersteller oder der Verteiler muss sich versichern, dass alle ähnliche Produkte, die er herstellt oder verkauft und/oder installiert, entsprechen dem Model bezüglich diesem Zertifikat.*
3. *Dieses Zertifikat ist nur für das Spielgerät mit seinem Prüfbericht gültig.*
4. *Dieses Zertifikat gilt nur für die Geräte, die nach den Montageanleitungen und Fundamentplänen des Herstellers installiert werden.*
5. *Dieses Zertifikat bringt damit nicht, dass eine Überwachungsverfahren oder Herstellungskontrolle von Enerjis aufgestellt wird.*
6. *Kopien sind nach Anfrage an dem Inhaber zur Verfügung.*

Fiche technico-ludique

Juillet 2023



réf. 3505 - Portique métal nacelle

max : 5	+ 3 ans	1.50 m

Jeu adapté aux malentendants



Jeu adapté aux handicaps mentaux



Jeu adapté aux handicaps moteurs



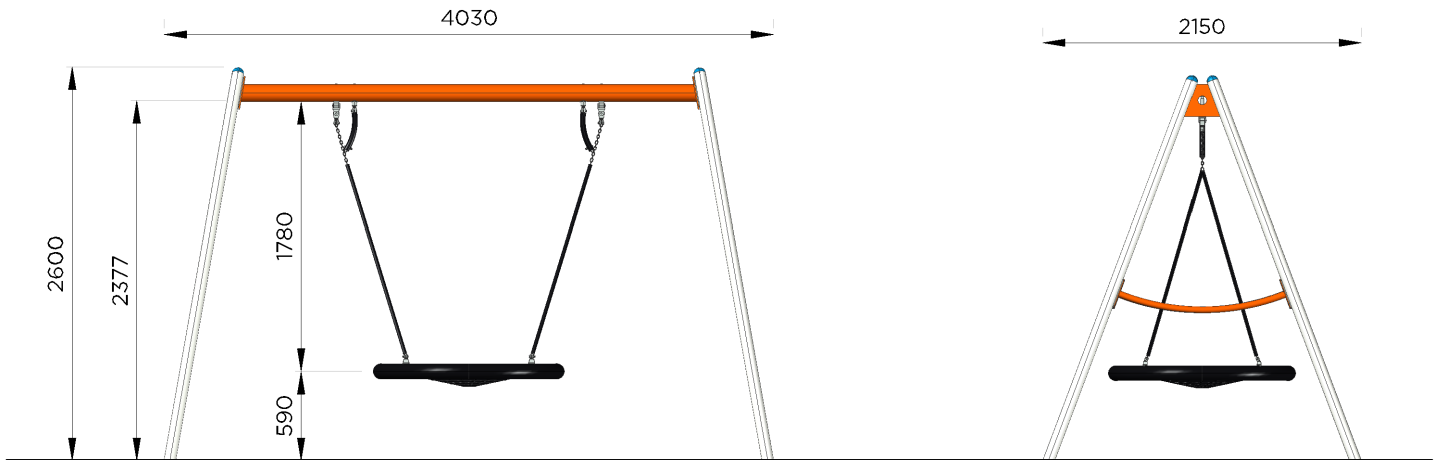
Couleurs de la structure :

Poutre et renforts orange RAL 2004

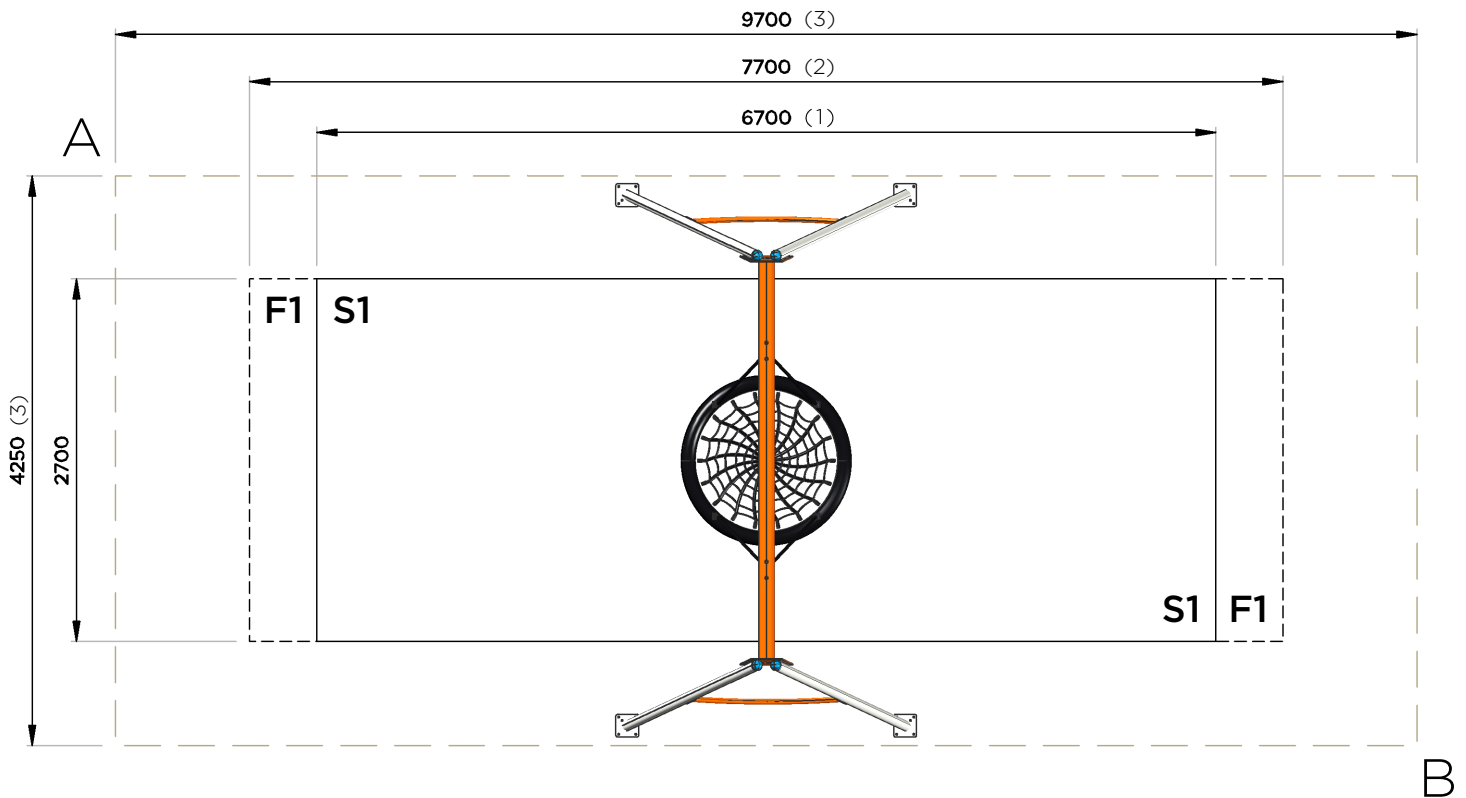
Bouchons bleu RAL 5012

Poteaux blanc RAL 9003

Vue élévation et plan de masse



- (1) = Sol synthétique
- (2) = Sol fluent
- (3) = Zone libre de tout obstacle : 41 m²



Diagonale AB :
 Sol synthétique = 7690 mm
 Sol fluent = 8160 mm
 Zone libre de tout obstacle = 10 590 mm

Surfaces amortissantes nécessaires

Ces surfaces sont calculées en fonction de la hauteur de chute libre (HCL)

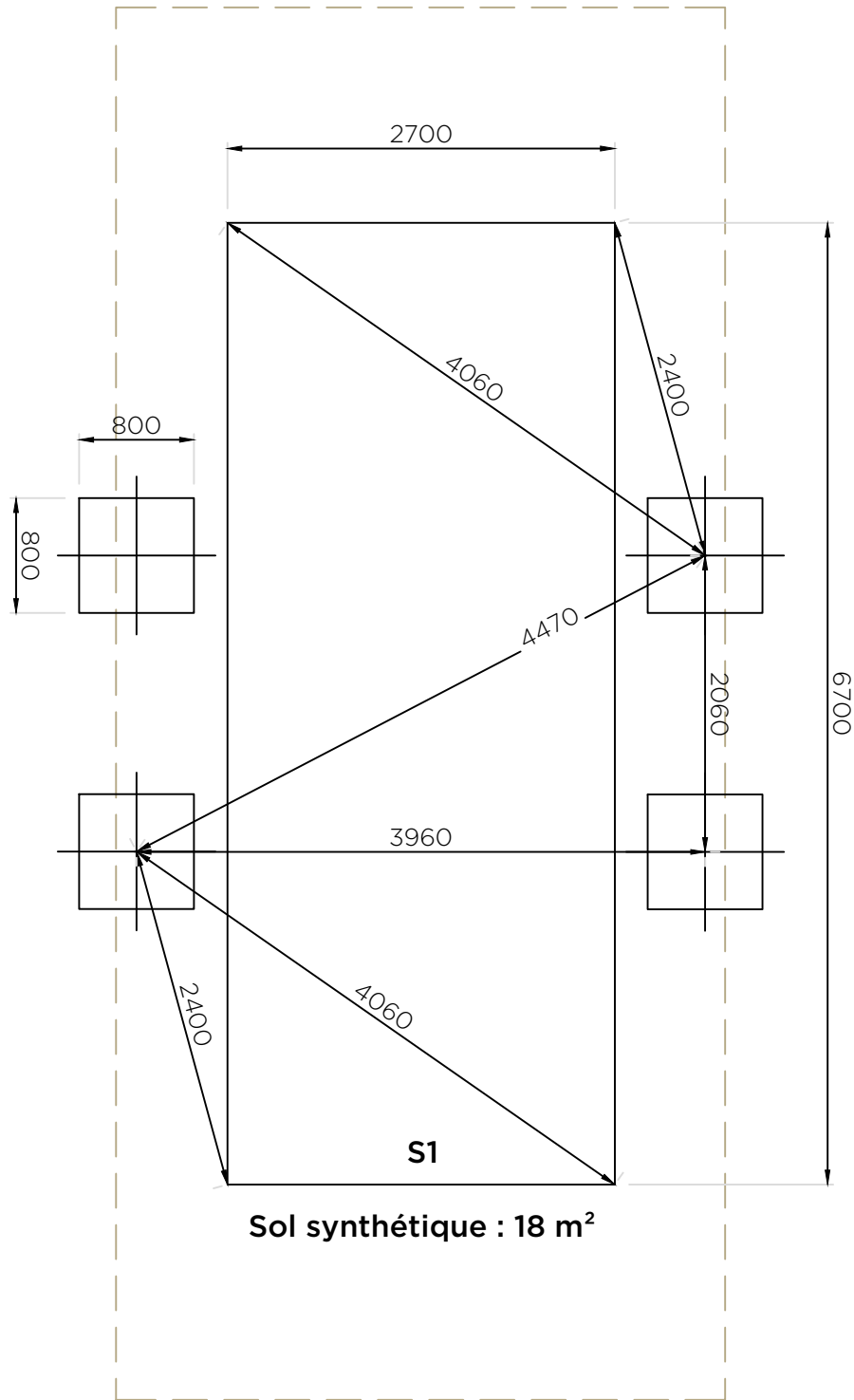
Surfaces totale HCL sur revêtement synthétique : 18 m²

ou sur sol fluent : 20.80 m²

S1 : 1.50 m = 18 m²

F1 : 1.50 m = 20.80 m²

Notice - Plan de scellements sur dalle béton au Niv. 0



S1

Sol de réception synthétique = **6700 x 2700 mm**

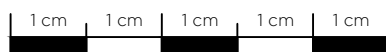


Distance à respecter pour l'implantation de clôture et zone d'évolution libre de tout obstacle = **9700 x 4250 mm**

Scellements :

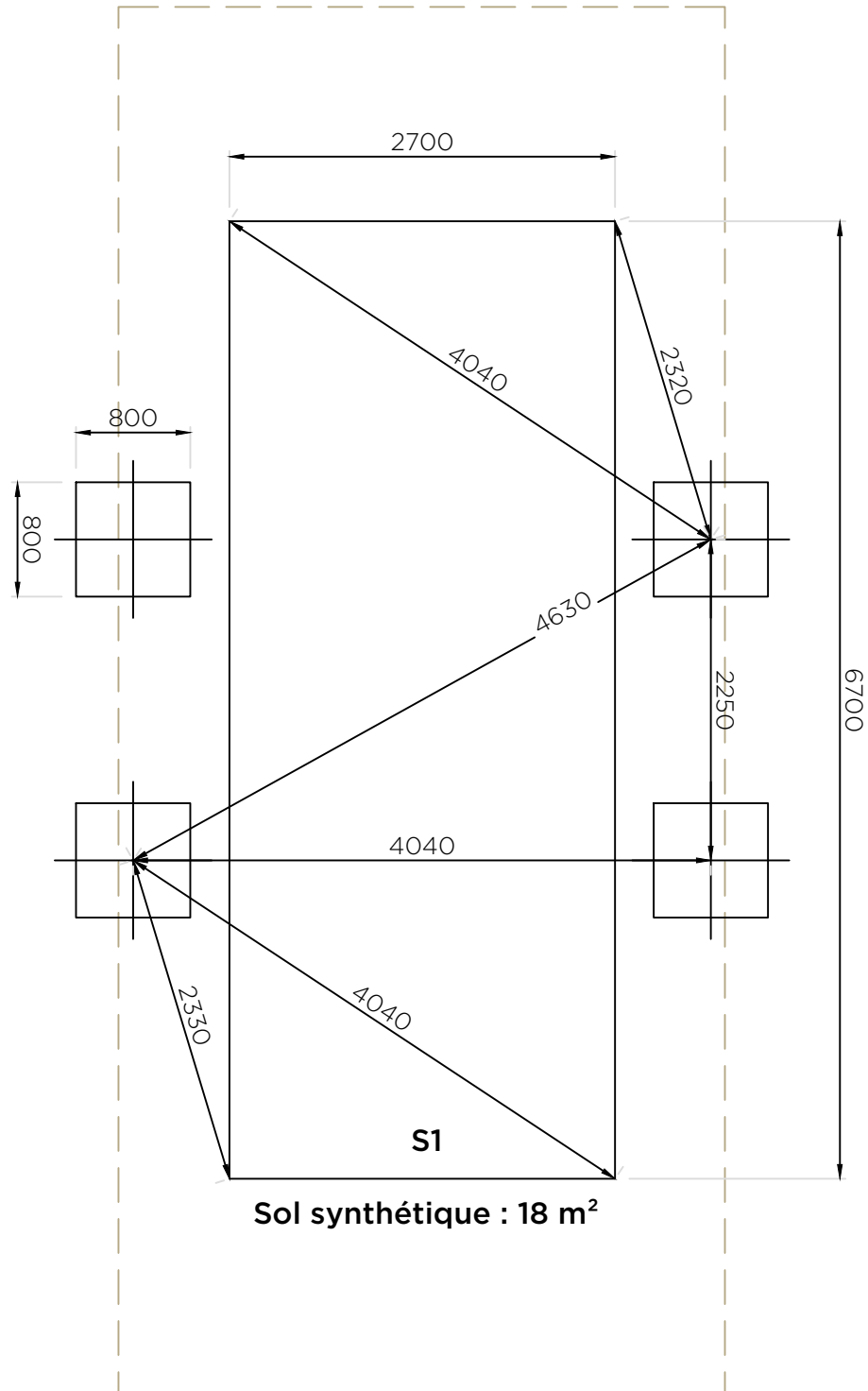
Sur sol béton :

Equipement chevillé sur dalle



Echelle au format A4 : 1/50 ème
Paramètre d'impression: taille réelle

Notice - Plan de scellements sur enrobé au Niv. -300



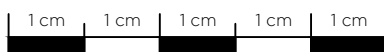
S1 Sol de réception synthétique = **6700 x 2700 mm**

Distance à respecter pour l'implantation de clôture et zone d'évolution libre de tout obstacle = **9700 x 4250 mm**

Scellements: 0.77 m³ de béton

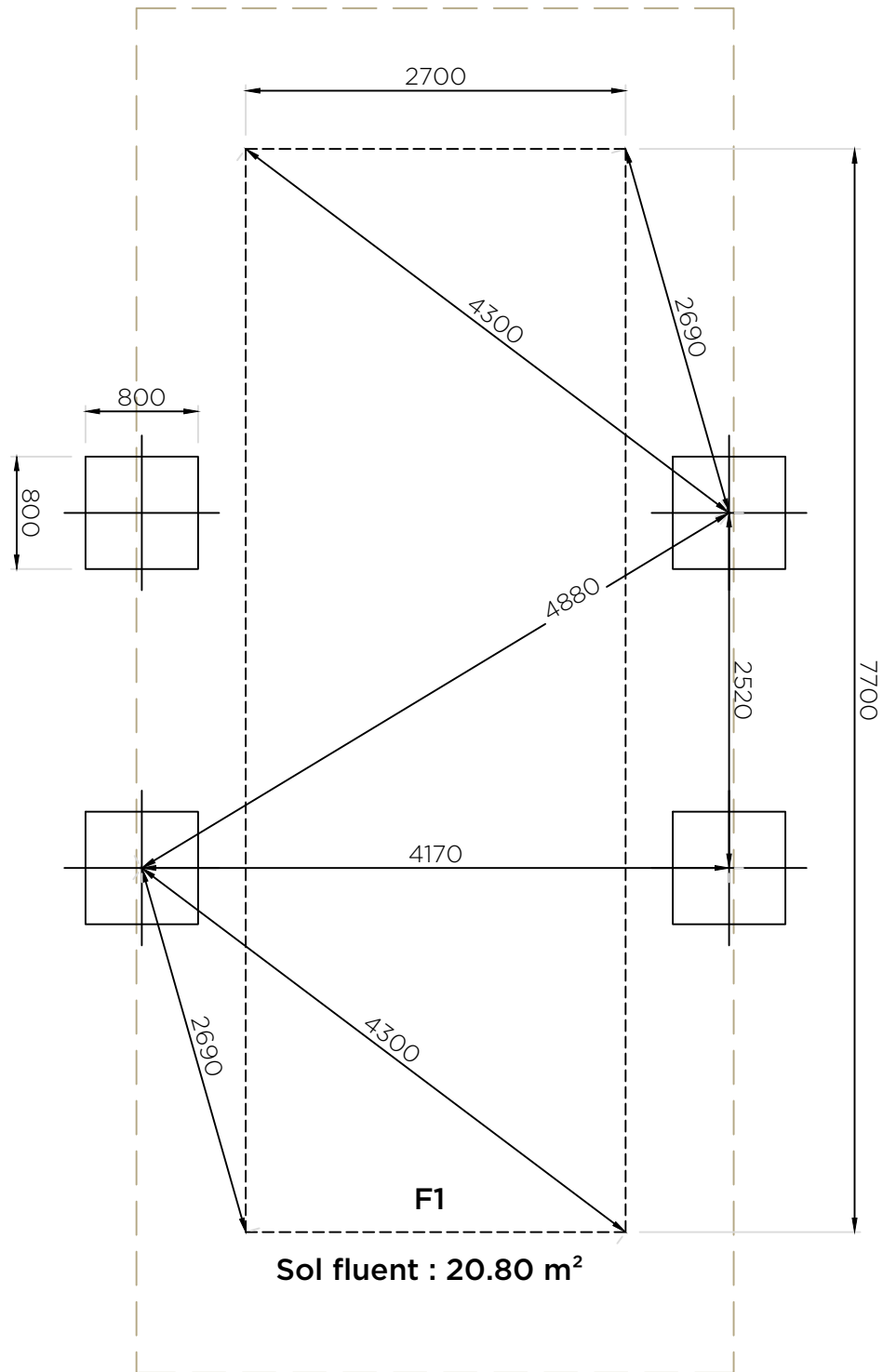
Sur sol enrobé au Niv. -300 :

4 trous 800 x 800 mm, prof. 300 mm



Echelle au format A4 : 1/50 ème
Paramètre d'impression: taille réelle

Notice - Plan de scellements sur fluent au Niv. -700



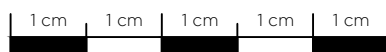
F1 Sol de réception fluent = 7700 x 2700 mm

Distance à respecter pour l'implantation de clôture et zone d'évolution libre de tout obstacle = 9700 x 4250 mm

Scellements: 0.77 m³ de béton

Sur sol fluent et herbeux au Niv. -700 :

4 trous 800 x 800 mm, prof. 700 mm



Echelle au format A4 : 1/50 ème
Paramètre d'impression: taille réelle